

DOSSIER : LA LECTURE EN ENTREPRISE

LES BIBLIOTHÈQUES
DES COMITÉS D'ENTREPRISE

En 1992, l'Association des Bibliothécaires Français (ABF) a diffusé les résultats d'une enquête statistique sur les Bibliothèques des Comités d'Entreprise menée conjointement par l'ABF et la Direction du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture avec la collaboration du Ministère du Travail¹. Cette enquête, qui faisait suite à une autre étude de l'ABF datant des années 1983-84, avait pour but de recenser les bibliothèques de CE et de dresser un tableau de la lecture en entreprise dont les données puissent être prises en compte dans les statistiques de la lecture publique.

Le rapport rédigé par Françoise BOBIN et Christine BOUVIER² porte donc sur les moyens, les activités, les efforts et les difficultés des BCE en 1988 et fournit des indications sur la taille des entreprises, le budget, le personnel, les collections, les acquisitions et le prêt. Sans faire apparaître d'évolution notable par rapport aux années 1983-84, il rend compte de manière beaucoup plus importante et détaillée de la lecture en entreprise.

Et ce malgré des limites qui obligent ses auteurs à une certaine prudence dans la présentation des résultats. C'est ainsi que l'enquête a été réduite aux entreprises de plus de 500 salariés alors que plus de 50% des travailleurs sont dans des entreprises de moins de 50 emplois ; que le questionnaire a été envoyé à 1 272 CE dotés de bibliothèques (l'INSEE en 1989 dénombrait 3 087 entreprises de plus de 500 salariés) et qu'il y a eu 413 réponses (32,46%). Il faut ajouter que sur les 413 réponses, 223 émanent de bibliothèques de CE. Les autres viennent des BCE de la SNCF (94), des bibliothèques des PTT (72) et des CAS d'EDF/GDF (24). Du fait des particularités de la gestion des activités sociales et culturelles par les salariés de ces entreprises, ces bibliothèques appartiennent à des "réseaux" qui ont fait l'objet d'un traitement à part.

Tel quel, le rapport est intéressant.

1) D'abord parce qu'il **signale l'importance d'un secteur de la lecture et d'équipements peu ou mal connus**. Pour ne reprendre que quelques chiffres, sait-on par exemple que :

- 1 273 B.C.E. ont été recensées dans les entreprises de plus de 500 salariés (Il y a 1 500 bibliothèques publiques en France)
- Le taux d'emprunteurs varie de 24 à 42% selon la taille des entreprises (le taux moyen national pour les bibliothèques publiques est de 16%)
- Le taux annuel du renouvellement des collections est de 6,40% (6% pour les bibliothèques publiques).
- Le fonds jeunesse représente en moyenne 12,9% du fonds global mais 35% dans les BCE de la SNCF (21% du fonds global des bibliothèques publiques)

2) Ensuite parce qu'il permet, grâce aux témoignages d'expériences, aux analyses et interviews qui accompagnent et aident à interpréter les données statistiques, de **cerner dans quel contexte fonctionnent ces bibliothèques**, de saisir certes leurs réussites mais aussi leurs insuffisances, leurs difficultés et les obstacles auxquels elles se heurtent.

a - difficultés budgétaires, matérielles et techniques :

- selon la loi Auroux, la direction de l'entreprise verse 0,2% de la masse salariale pour le

¹ *La lecture en entreprise*. Les bibliothèques de comités d'entreprise. F.BOBIN. C.BOUVIER. Diffusion A.B.F. 7, rue des Lions St Paul. 75004 Paris. 80F

² Cf. la présentation d'Anne MAHE. A.L. n°39, sept.92, p.11

fonctionnement des C.E. et une somme non précisée par la loi pour les activités sociales, sportives et culturelles. Cette somme varie bien évidemment en fonction des effectifs salariés mais surtout du rapport de force syndicats/direction !

- l'exiguïté et quelquefois l'inconfort des locaux (les professionnels estiment qu'une surface de 200 m² est nécessaire, or l'enquête signale que 10 BCE sur 196 ayant répondu à cette question ont plus de 150 m²).
- la qualification et la disponibilité du personnel (25% des BCE sont gérés par des bénévoles peu ou pas formés et 15% par des élus peu disponibles. 14,35% ont du personnel diplômé. 22,4% des bibliothécaires ont suivi une formation).

b - pour reprendre les termes de Françoise BENSASSON (Présidente de la sous-section des BCE de l'ABF) dans son analyse en forme de conclusion du rapport, "après lecture de cette enquête, le sentiment qui domine est une certaine déception". Routine et absence de pratiques innovantes... isolement des BCE qui collaborent peu entre elles, pratiquement pas avec le réseau de lecture publique, et qui ignorent les aides que pourraient leur apporter des institutions telles que les DRAC, le CNL... sous-qualification du personnel.

.....
Cet état des lieux a assurément servi de révélateur aux yeux des responsables et de tous ceux que préoccupent les problèmes de la lecture en France. C'est pourquoi l'ABF et 5 centrales syndicales (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO) ont élaboré une *Charte pour le développement de la lecture en entreprise*. Dans ce manifeste les organisations signataires, après avoir rappelé les problèmes de l'illettrisme et du recul de la lecture ainsi que l'importance qu'ils accordent au livre et à la lecture dans leur politique culturelle, émettent une série de souhaits et de recommandations à l'intention des élus de CE, des employeurs, des bibliothèques et des pouvoirs publics qu'ils mettent devant leurs responsabilités respectives.

Ce rapport, cette charte, la relative ignorance à leur sujet de ceux qui n'en sont ni responsables ni utilisateurs, nous ont donc incités à consacrer quelques pages de ce présent numéro de notre revue aux BCE.³

Car l'existence même des BCE soulève beaucoup de questions au point que certains s'interrogent sur leur nécessité.

Première interrogation : le rapport signale, certes leur importance structurelle et leurs potentialités, mais aussi leurs difficultés et leurs insuffisances. Difficultés et insuffisances qui peuvent être interprétées comme des effets de "doublement" du réseau des bibliothèques publiques et donc de la dispersion des forces, de la dilution des moyens au service de la lecture. Que l'ouverture récente d'une bibliothèque au BHV se soit traduite par une baisse dans l'année de 40% de la fréquentation de celle du 4ème arrondissement de Paris peut faire naître l'impression d'une concurrence d'un "réseau-bis" mal venue en ces moments difficiles⁴.

D'autant plus, deuxième interrogation, que l'entreprise, l'établissement, le bureau ou l'usine sont des lieux consacrés au travail et envisager la lecture dans ces structures c'est en fait les "*détourner de (leur) destination pour permettre une activité qui peut paraître à certains parasitaire puisqu'elle consacre le loisir c'est-à-dire un temps où l'on ne produit pas dans un lieu qui est celui de la lutte des classes*".

Or, le Comité d'Entreprise est plus qu'un simple instrument de gestion. Créateur de structures à vocations culturelles et sociales - auxquelles les bibliothèques peuvent être assimilées - doublant celles de collectivités locales, il est l'"*émanation du rapport de forces existant dans l'entreprise entre les différentes organisations syndicales et le patronat (et) représente un pouvoir économique qui justifie*

³ Notons toutefois que dans le n°1 des A.L. (fév.83, pp.33 à 43) nous avons reproduit un excellent article d'Alain PANSU sur ce sujet. *La lecture dans les comités d'entreprise*. Alain PANSU. *Les Cahiers de l'Animation* n°37 (3ème trimestre 1982).

⁴ cité par Gildas FLOHIC, délégué national culture de la C.G.C. lors de son interview par les A.L.

qu'il soit un enjeu politique".

Tout cela nécessite qu'on s'entende sur ce qui distingue les BCE et sur la spécificité qui justifie leur existence ou, mieux encore pour les signataires de la Charte, leur développement.

- s'agit-il de celle de leur implantation ? Proches et accessibles, dans le lieu obligé du travail quotidien, elles s'adressent à un public qu'on pourrait presque qualifier de "captif". C'est sans doute capital à une époque qu'on dit pressée et de consommation facile. (Il est significatif par exemple que les promoteurs du câble fondent leur publicité sur le slogan : "*Voir les grands classiques du ciné chez soi, en pantoufles, quel pied !*"). Leurs fonds et leurs actions de promotion ne présentent en général rien de particulier par rapport aux autres bibliothèques sinon une importance moindre⁵, leur gratuité, leur gestion par des pairs et leur proximité seraient leurs principaux atouts et expliqueraient leur taux de fréquentation.

- s'agit-il de leur public ? Les salariés d'une même entreprise constitue un public relativement homogène dont il est aisé de satisfaire par la constitution d'un fonds approprié les intérêts et les préoccupations similaires, au moins dans les domaines techniques et professionnels. Il semblerait à la lecture du rapport que tel n'est pas le cas... et le développement en leur sein des sections enfantines en est bien la preuve...

- s'agit-il de tout autre chose ? La gestion et la politique des BCE sont assurées par des délégués (qui sont des représentants syndicaux) des usagers (qui sont des travailleurs). Or, la sujétion de ces instruments privilégiés de formation et d'éducation de la classe ouvrière aux Comités d'Entreprise et donc aux syndicats est un des fruits de la lutte du monde du travail.

Cette lutte, notamment au siècle dernier, visait à donner à la classe ouvrière le moyen de s'organiser et de ne plus déléguer à d'autres la gestion de ses propres affaires. La lecture et les bibliothèques sont très vite apparues à beaucoup comme des agents essentiels de ce combat en concourant "*au progrès moral et matériel des travailleurs des deux sexes*" et à leur émancipation sous toutes ses formes. Mais, comme le montre Jean Michel LETERRIER⁶, face à une politique patronale soucieuse de garder la maîtrise de l'accès des travailleurs à la connaissance, cette volonté de "libérer" ces derniers par la lecture ne va pas sans créer un débat entre les tenants d'une spécificité liée à l'activité professionnelle, à la culture du travail, à l'histoire du mouvement ouvrier, à l'expression des valeurs et des intérêts de la classe ouvrière, à la lutte syndicale et politique et les partisans d'un accès égalitaire au "patrimoine". Culture au travail, du travail et des travailleurs ou culture de détente et du temps de loisir. Ce débat qui a marqué la naissance des Comités d'Entreprise perdure dans leur façon de concevoir la fonction des bibliothèques selon qu'ils les considèrent comme les instruments d'une action pédagogique et idéologique ou comme des moyens particulièrement appropriés d'incitation d'un public caractérisé à la lecture la plus diversifiée.

Entre cette spécificité théorique assignée aux BCE (elle-même évidemment variable selon les orientations des organisations syndicales) et la réalité interviennent d'autres facteurs qui obligent les plus radicaux à composer. Et d'abord la pression de la "demande" des utilisateurs : que le fonds de la bibliothèque soit par trop "orienté" et la fréquentation chute pour bon nombre de salariés très éloignés des engagements passés... Ensuite, le renouvellement tous les 2 ans des CE interdit la mise en œuvre d'une politique suivie ainsi que l'explication et le contrôle des choix opérés... Enfin, les "commissions bibliothèques" composées d'élus et de lecteurs aux sensibilités différentes peuvent encore modifier les orientations des CE quand celles-ci sont clairement affirmées, ce qui n'est pas toujours le cas... En fait, les responsables et les professionnels (les bibliothécaires) sont confrontés à ce dilemme : l'action militante mais au détriment du taux de fréquentation et donc de la lecture ou l'"ouverture" du fonds et des animations "classiques" pour satisfaire une demande et tenir compte de l'hostilité de certains à quelque orientation que ce soit, mais au détriment des options du CE...

On le voit, la spécificité des BCE n'est ni simple, ni évidente. Mais ne le sont pas davantage leur

⁵ Remarque non pertinente pour ce qui concerne les B.C.E. "en réseau" comme celles de la SNCF ou des C.A.S d'EDF/GDF dont on peut juger par ce dossier de l'importance et de la qualité de leurs actions.

⁶ La culture au travail. J.Michel LETERRIER. Messidor. 1991. (Cf. A.L. n°34, juin 91, p.18)

existence et leur fonction. Que ces lieux de lecture soient considérés comme les leviers d'une action idéologique ou comme des dispositifs de loisirs... demeure l'incongruité de leur présence dans des structures de travail régies par les impératifs de la rentabilité. On comprend qu'ils puissent être menacés. Les BCE recèlent toutes les incertitudes d'un rapport de force et toutes les contradictions d'un compromis dans un lieu d'affrontements d'intérêts contraires. Contradictions qu'on essaie vainement d'évacuer en invoquant la vertu qu'aurait la lecture de satisfaire à la fois les aspirations des individus et les intérêts de l'entreprise. En fait, il en est des BCE dans les entreprises comme de la lecture dans la société. Pour quelles raisons veut-on que tout le monde lise ? Et tout le monde veut-il que les lieux de travail soient des lieux de lecture ? C'est en cela que les problèmes que soulève la lecture en entreprise et que nous essayons modestement d'aborder ici sont intéressants et exemplaires.

On lira dans les pages qui suivent comment se situent par rapport à tous ces problèmes les représentants des 5 Centrales Syndicales signataires de la Charte que nous avons interrogés.

Auparavant Alain MAUSSIÈRE et Jean Michel LETERRIER tous deux responsables, le premier dans le département de l'Hérault et le second à l'échelon national, de la politique et de l'action culturelles de la CGT, s'attachent à montrer l'importance et la singularité des BCE à travers l'historique des rapports du monde du travail avec la lecture ou le bilan du presque demi-siècle d'existence des Comités d'Entreprise.

Marie Claire MILLET, Chef du Département de l'Action Régionale et des Bibliothèques Territoriales à la Direction du livre et de la Lecture témoigne de la reconnaissance officielle des BCE, et de l'importance reconnue par le Ministère de la Culture des bibliothèques sur les lieux de travail.

Enfin, Régis DOQUET du Groupe Local de l'AFL-Gironde et Christiane BEDON, secrétaire du Comité Central d'Entreprise de la SNCF, apportent leurs témoignages. Régis DOQUET en décrivant sa collaboration avec la CAS de Bordeaux, les actions mises en place et leurs effets les plus perceptibles, Christiane BEDON en montrant quelle réflexion est menée par les élus des cheminots pour intégrer la lecture dans l'action syndicale. Témoignages certes sur des lieux peu connus, auxquels on ne songe pas immédiatement quand on traite du livre et de la lecture, mais surtout sujets de réflexion et pistes ouvertes pour tous ceux qui, éloignés des lieux qu'ils évoquent, sont convaincus que la lecture qui est bien l'affaire de tous !

Ajoutons, pour terminer, que ce "dossier" se veut préparatoire et introductif à une **Journée d'Etudes**⁷ sur le thème **Lecture et Entreprise** organisée par la CAS de Bordeaux et l'AFL, au Centre Marcel Paul à Bordeaux, le 28 avril prochain. Conférences, tables rondes, témoignages et débats sur "*l'entreprise lecture*" et "*la lecture en entreprise*" composeront l'ordre du jour de cette manifestation à laquelle sont conviés tous ceux qu'intéressent les problèmes des BCE en particulier et de la lecture en général.

⁷ Pour tout renseignement sur cette Journée, s'adresser à Régis DOQUET. AFL 5 rue E. Delacroix 33270 Floirac Tél. : 56.86.43.06 ou à Michel LALANNE. Centre Marcel Paul 251 rue Judaïque 33000 Bordeaux. Tél. : 56.93.00.89